## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU

Département du Calvados

#### CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 18h00, le Bureau de la CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Gringore à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de M. Jacky LEHUGEUR.

<u>Étaient présents</u>: M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia.

<u>Étaient absents excusés</u> : M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. LADAN Serge, M. MOREL Patrick.

Étaient absents non excusés : -

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

Pouvoir: M. CARVILLE Raymond en faveur de M. PITEL Gilles.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

\_\_\_\_\_

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-001 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 novembre 2023

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 novembre 2023 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2023.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

# DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-002 : RH : Effectifs au 1er mars 2024

EVOLUTION DES EFFECTIFS								
DATE DELIBERATION BUREAU	23 11 2023	25 01 2024	DELTA AU 01 03 2024	FIFMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 03 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 03 2024 PAR POLE		
EFFECTIFS AU	01 01 2024	01 03 2024						
NBRE POSTES	186	188	,	SUPPRESSION CONTRAT = - 1 NOUVEAUX CONTRATS = + 3 RECRUTEMENT // MUTATION = - 1 + 1	2	SCOLAIRE/PERISCOLAIRE: - 1 agent + 3 agents soit - 0,03 ETP + 0,45 ETP		
E.T.P.	138,31	138,72		SUPPRESSION CONTRAT = - 0,03 NOUVEAUX CONTRATS = + 0,45 RECRUTEMENT // MUTATION = -1,00 + 1,00		EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET LOISIRS: - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP		

Tableau des effectifs AU 01 03 2024					
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP			
FILIERE ADMINISTRATIVE					
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,73			
FILIERE TECHNIQUE					
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	110	69,94			
FILIERE MEDICO SOCIALE					
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29			
FILIERE ANIMATION					
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42			
FILIERE SPORTIVE					
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00			
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème					
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35			
HORS GRADES					
TOTAL HORS GRADES	2	2,00			
TOTAL EFFECTIFS	188	138,72			
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	108	90,98			
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	80	47,74			
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23			
TOTAL EFFECTIFS	188	138,72			

La commission Administration générale réunie le 15 janvier dernier propose de valider le tableau des effectifs *(voir détails en annexe 1).* 

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉ.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
O ABSTENTION

\_\_\_\_\_

# <u>DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-003</u>: Scolaire, Périscolaire et Enfance jeunesse: Organisation du Temps Scolaire provisoire à l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de l'école primaire Paul Héroult, il est nécessaire de déplacer l'école élémentaire pendant la durée des travaux, dans des locaux provisoires installés 17 boulevard des Champs Sainte-Catherine, à THURY-HARCOURT-LE-HOM.

Suite à ce changement de situation géographique, il est nécessaire de modifier l'**O**rganisation du **T**emps **S**colaire (OTS) comme suit :

#### Ecole élémentaire Paul Héroult :

• horaires du matin : 8h55 à 12h05

horaires de l'après-midi : 13h35 à 16h25

#### Ecole maternelle Paul Héroult :

pas de changement.

Cette demande de changement travaillée avec la directrice de l'école et vue avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Falaise, devra être validée par l'Inspection Académique (IA) ainsi que par le conseil d'école.

Il est proposé de valider cette OTS applicable uniquement pendant les travaux sur le site provisoire et sous réserve de l'approbation officielle de l'IA et du conseil d'école.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUSMENTIONNÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION OFFICIELLE DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE ET DU CONSEIL D'ÉCOLE.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-004</u>: Services à la population : Validation du règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne

Il est donné lecture du règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne, en pièce jointe (voir annexe 2).

Ce document définit les règles de fonctionnement général des déchetteries, les conditions d'accès, la nature des déchets, les jours et horaires d'ouvertures.

Des modifications ont été effectuées concernant l'application des tarifs "professionnels" pour tout apport en déchetteries par des micro-entreprises.

Considérant la délibération CC-DEL-2023-142 en date du 14 décembre 2023 décidant d'appliquer, à partir du 1er janvier 2024, les tarifs "professionnels" pour les micro-entrepreneurs,

Considérant la proposition de la commission Services à la population réunie le 28 novembre 2023,

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver le règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne, applicable au 1er janvier 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES DE THURY-HARCOURT-LE-HOM ET DE SAINT-RÉMY-SUR-ORNE.

<u>DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-005</u>: Infrastructures communautaires: Subventions État au titre de la DETR 2024 et département au titre du contrat de territoire pour le projet de restructuration d'un ancien bâtiment industriel en cuisine de proximité et bâtiment technique

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BU-BUR-2023-051**

Conformément à la demande des délégués communautaires de rajouter une salle de réunion pouvant accueillir 80 personnes, il est proposé de modifier la demande de subventions faite lors du Bureau du 23 novembre 2023 et de la compléter par une demande de DETR 2024.

Le montant de l'opération s'élève à 3 670 843.85 € HT si toutes les options sont retenues.

#### Cuisine de proximité (74.38 %)

Travaux : 2 033 845.00 €

AMO : 54 359.14 € MOE : 235 827.63 €

Aménagement provisoire : 3 347.10 €

Surdimensionnement du solivage : 11 157.00 € Panneaux photovoltaïques : 137 129.40 €

Aménagement étage avec ascenseur : 199 635.92 €

Divers : 16 343.52 €

Total : 2 691 644.71 €

### Services techniques (25.62 %)

Travaux : 700 555.00 € AMO : 18 723.86 € MOE : 81 230.22 €

Aménagement provisoire : 1 152.90 €

Surdimensionnement du solivage : 3 843.00 € Panneaux photovoltaïques : 99 300.60 €

Aménagement étage avec ascenseur : 68 764.08 €

Divers : 5 629.48 €

Total: 979 198.54 €

#### **DETR 2024:**

Coût estimé phase APD : 3 670 843.85 € HT DETR 2024 sollicitée : **40** % soit 1 468 337.54 €

#### Département (Contrat de territoire) 50 % pour la partie Cuisine de proximité :

Coût estimé phase APD : 2 691 644.71 € HT Subvention sollicitée : 50 % soit 1 345 822.36 €

#### Il est proposé de :

- Déposer les dossiers sur ces bases ;
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LES MEMBRES DU BUREAU À 18 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR CES BASES ;
- SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

18 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION

\_\_\_\_\_

#### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Rappel du calendrier du premier semestre 2024 :

BUREAU Salle MDS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25/01 à 18h	25/01 à 20h (élections)
	22/02 à 20h (ROB / rapport d'activité)
14/03 à 18h	28/03 à 20h (CA)
	11/04 à 20h (вр)
30/05 à 18h	
	27/06 à 20h

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Lehugeur évoque la réunion de conseil communautaire qui aura lieu à 20 heures. Dans un souci d'équité, une candidate au poste de VP Scolaire Périscolaire étant absente, il demande à l'ensemble des élus et en particulier aux candidats présents de ne pas aborder le sujet des élections lors du moment de convivialité.

\_\_\_\_\_